

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le mardi **5 avril 2016 à 19 h 30**, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Adresse : 840, boulevard de l'Ange-Gardien
N° de lot : 2 892 895

Demande : La demande consiste à autoriser une largeur de l'allée d'accès de 3,51 m alors que le règlement numéro 300-2015 relatif au zonage exige une largeur minimale de six (6) mètres, autorisant ainsi une dérogation de 2,49 m, le tout comme montré sur le plan d'implantation préparé en date du 12 février 2016 par monsieur Alain Lafond, architecte.

Adresse : 653, boulevard de l'Ange-Gardien
N° de lot : 2 891 822

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'une habitation multifamiliale dont la marge arrière serait de 5,61 m, alors que la marge arrière minimale prescrite par le règlement de zonage numéro 300-2015 est de 10,5 m, autorisant ainsi une dérogation de 4,89 m, le tout comme montré sur le plan d'implantation préparé en date du 9 mars 2016 par madame Mélanie Chaurette, arpenteuse-géomètre, minute 14816.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par les membres du conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire du 5 avril 2016.

Donné à L'Assomption, le 15 mars 2016.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville